

SENTEZ-VOUS SPORT

C'est bien plus que du sport !



REGLEMENT

LES TROPHEES SENTEZ-VOUS SPORT 2017

Modalités d'envoi des dossiers

sentezvousport@cnosf.org | avant le 16 OCTOBRE 2017

Dossier de candidature à **télécharger** sur

WWW.SENTEZVOUSSPORT.FR

REJOIGNEZ NOUS SUR : [f](#) | [t](#) SENTEZ VOUS SPORT

ARTICLE 1 : Organisateur

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1922, dont le siège se situe au 1, Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 (SIRET : 784 354 276 000 23) organise un concours intitulé « Les Trophées Sentez-Vous Sport » soumis à condition et accessible via le site internet : www.sentezvousport.fr.

ARTICLE 2 : Objet des Trophées Sentez-Vous Sport

Les Trophées Sentez-Vous Sport s'inscrivent dans le cadre de l'événement annuel national « Sentez-Vous Sport » initié par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 2010 pour la promotion du sport pour tous.

Ils sont fondés sur la conviction que la relation « Sport & Entreprise » est un enjeu de performance sociale et économique au service de la stratégie de l'entreprise.

La promotion de la pratique d'une activité physique et sportive est en effet un vecteur important de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui permet simultanément à l'entreprise de :

- Accroître sa performance durable ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses collaborateurs ;
- Renforcer le lien social et fédérer les équipes.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNOSF de mettre en avant des initiatives remarquables d'entreprises (petites et grandes), de structures territoriales, d'associations, de fédérations, qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ou mettent en œuvre des actions significatives comme, par exemple, l'embauche d'un sportif de haut-niveau.

ARTICLE 3 : Description des Trophées

Les Trophées Sentez-Vous Sport ont pour objectif de récompenser des réalisations /actions / pratiques / engagements relatifs au sport en entreprise dans diverses catégories.

Pour le Trophée « Organismes labellisés », un seul prix sera décerné.

Pour le titre de « L'entreprise la plus sportive de France », un classement sera établi mais seul le numéro 1 se verra remettre un prix.

Pour les autres catégories suivantes, deux trophées seront remis selon la taille des entreprises : **moins de 250 salariés** et **plus de 250 salariés**.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau » récompensera deux entreprises (petite et grande) qui auront placé le sportif de haut niveau au sein de leur projet et de leurs actions. Par sa personnalité, son vécu et son profil spécifique, l'athlète véhicule une image positive et apporte des valeurs et des compétences à l'entreprise.

Le jury évaluera comment cette action a su mettre en cohérence les valeurs de l'entreprise, le parcours du sportif et la mobilisation des collaborateurs.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie, Management & Bien-être en entreprise »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie, Management & Bien-être en entreprise » récompensera deux entreprises (petite et grande) ayant intégré l'activité physique et sportive (APS) dans leur politique RH et dans leur stratégie managériale à des fins d'amélioration de la performance individuelle et collective de leurs salariés, afin de renforcer leur capital santé et leur bien-être au sein de l'entreprise.

Le jury évaluera comment l'entreprise a su utiliser les APS comme un levier de d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et de la qualité de vie au travail.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Organismes labellisés »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Organismes labellisés » récompensera une structure locale (villes, collectivités...), une association, un CROS/CDOS/CTOS, une Fédération, une entreprise, qui se sera distingué par l'innovation et la qualité de son projet labellisé durant la semaine Sentez-Vous Sport, tout en impliquant dans la démarche des salariés d'entreprises. Le jury évaluera la capacité de l'organisateur labellisé à mobiliser les acteurs locaux sur la thématique sport et entreprise.

Prix de « L'Entreprise la Plus Sportive de France »

Le classement des entreprises les plus sportives de France vise à promouvoir la pratique des activités physiques et sportives (APS) en entreprises via l'implication du plus grand nombre de collaborateurs, les investissements financiers, les politiques RH et toutes actions pérennes mises en œuvre pour intégrer les APS dans la politique RSE de chaque société. Le classement est obtenu à partir d'une liste de critères objectifs facilement mesurables. Les données seront récoltées de manière déclarative auprès de chaque entreprise postulante, à l'aide d'un formulaire mis à disposition du CNOSF.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

Les Trophées Sentez-Vous Sport sont ouverts à toutes les structures publiques ou privées quels que soient leur taille et leur secteur d'activités : entreprises, collectivités territoriales, associations sportives, administrations, fédérations.

Les entités doivent être implantées totalement ou partiellement sur le territoire français (DOM TOM inclus).

La participation est gratuite. Les structures participantes peuvent soumettre un dossier dans plusieurs catégories.

Les entités au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier de candidature.

Les entités ayant déposé un dossier lors des précédentes éditions et qui n'ont pas été récompensées peuvent postuler à l'édition 2017. Les entités qui ont remporté un trophée lors des éditions 2014, 2015 et 2016 peuvent postuler à l'édition 2017, à condition de déposer un nouveau projet, ou de démontrer des innovations majeures par rapport au précédent projet récompensé.

Ne peuvent pas postuler : les personnalités du jury (et par extension les entités qu'elles représentent), les entités qui remettront un trophée.

Les partenaires de Sentez-Vous Sport, les partenaires du CNOSF ainsi que ceux du Comité international Olympique ne peuvent postuler qu'au prix de « L'entreprise la plus sportive de France ».

La participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : Modalités de participation

Le dossier de candidature est disponible sous forme de formulaire sur notre site internet www.sentezvousport.fr, dans la rubrique « Trophées ». Il est à remplir

AVANT le 16 octobre 2017

ARTICLE 6 : Les critères de sélection des dossiers

Les projets sélectionnés seront jugés selon trois grands critères :

- **L'originalité** des actions et leur aspect innovant
- **L'efficacité** du dispositif et les résultats obtenus
- **L'exemplarité** : accessibilité au plus grand nombre, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité.

ARTICLE 7 : Calendrier

- **Lancement des Trophées** : juin 2017
- **Date limite de dépôt du dossier** : 16 octobre 2017. Seuls les dossiers reçus à temps et comportant tous les éléments requis seront étudiés
- **Instruction des dossiers** : le jury des Trophées se réunira fin octobre/début novembre 2017
- **Annonce des résultats et remise des prix** : le résultat de la délibération du jury sera annoncé lors de la cérémonie des trophées qui se déroulera le 21 novembre 2017 (sur invitation) au CNOSF. Cette manifestation rassemblera des acteurs du monde de l'entreprise et du monde sportif.

ARTICLE 8 : Utilisation des documents transmis par les participants

De convention expresse, le droit d'usage des Livrables, réalisés en application du présent concours, est attribuée à titre gracieux, et de manière non exclusive, au CNOSF. A cette fin, et en tant que de besoin, chacun des participants cède au CNOSF les droits d'usage sur les livrables : droit de reproduction, droit de représentation, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, connu ou inconnu à ce jour.

La présente cession vaut pour tous territoires et pour toute la durée de protection dont les livrables font l'objet. De convention expresse, le CNOSF acquiert le droit d'usage des livrables dont il s'agit, au jour de leur remise.

Chaque participant garantit au CNOSF la jouissance pleine, entière et libre de toute servitude des droits qu'il cède contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. A ce titre,

les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers pouvant détenir des droits sur les documents transmis et assument la charge des éventuels paiements en découlant.

ARTICLE 9 : Liste des prix pour les lauréats

- Remise d'un Trophée (valeur du prix : 206 euros TTC)

ARTICLE 10 : Limitation de responsabilité

Le CNOSF ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit.

Le CNOSF ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait le bon déroulement du concours
- en cas de défaillance du réseau postal
- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours

ARTICLE 11 : Modification des dates du concours

Le CNOSF se réserve le droit d'annuler le présent concours, d'en réduire ou d'en prolonger la durée, de le reporter ou d'en modifier les conditions, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 12 : Loi « Informatique et Libertés »

Toutes les données à caractère personnel transmises dans le dossier de candidature au CNOSF sont collectées et traitées de manière loyale et licite. Les informations saisies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique directement ou indirectement par le CNOSF. Les données à caractère personnel fournies par le candidat pourront être:

- utilisées par le CNOSF pour lui adresser par voie postale, électronique et / ou téléphonique, des informations et offres commerciales sur les Packages
- transmises aux partenaires du CNOSF pour lui adresser par voie postale, électronique et / ou téléphonique, des informations et offres commerciales

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression concernant les informations qui sont contenues dans le dossier de candidature, en s'adressant à : CNOSF / Sentez-Vous Sport - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS – email : sentezvousport@cnosf.org

ARTICLE 13 : Composition du jury

Le jury sera composé de représentants du mouvement sportif, de chefs d'entreprises et de représentants divers (éducation, média, santé...). Un ou une présidente sera désigné(e).

ARTICLE 14 : Clause de confidentialité

Le jury, ainsi que les éventuels salariés du CNOSF qui auraient connaissance des dossiers objet du présent concours, s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles,



secrets de fabrication ou secrets commerciaux des participants et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès du participant et ne se trouvant pas dans le domaine public.

ARTICLE 15 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante CNOSF / Sentez-Vous Sport - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS.

Le règlement complet des Trophées Sentez-Vous Sport est déposé chez Maître Gérald SIMONIN, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Paris, demeurant 54 rue Taitbout à Paris (75009).

